



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

Bureau du directeur
n° 21-002
Affaire suivie par :
Philippe Taillard (DANE)
Tél : 01 44 62 40 88
Mél : ce.direction@ac-paris.fr

Paris, le 13 mai 2022

Le directeur de l'académie de Paris

à

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Objet : Appel à projet « Une webradio, un parrain »

Références : 22-002

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Il s'agit de déployer des webradios dans les collèges non équipés. L'ambition de cet appel à projets s'inscrit dans une volonté du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports d'impulser une nouvelle dynamique en renforçant l'éducation aux médias et à l'information (voir la circulaire du 24 janvier 2022 MENE2202370C).

On entend par webradio tout dispositif permettant la captation, le montage et l'éditorialisation de contenus audio en vue de leur diffusion sur tout support.

Une webradio, pour quoi faire ?

Comme tout média scolaire, la webradio permet à chaque élève qui s'y investit de développer des compétences fondamentales comme lire, écrire, s'exprimer, argumenter, réfléchir et exercer son esprit critique et des compétences transversales comme travailler les techniques de l'écrit et de l'oral pour mieux communiquer.

Une webradio, un parrain, comment ?

Chaque webradio sera adossée à un partenariat avec la presse écrite, locale, régionale ou nationale, ainsi qu'avec les acteurs de l'audiovisuel. L'objectif est que chaque collège puisse être parrainé par un organe de presse, dont les journalistes ou techniciens accompagnent les élèves dans la fabrication de l'information et la gestion de la webradio. La coordonnatrice du CLEMI de Paris pour le second degré est à votre disposition pour trouver ce parrainage : Madame Elena PAVEL : elena.pavel@ac-paris.fr.

Une webradio, quel accompagnement ?

Des formations webradio seront proposées par le CLEMI en association avec l'académie, à destination des professeurs de collège concernés. Un vadémécum sur la mise en place et les pratiques pédagogiques autour de l'outil webradio a été mis en ligne le 24 janvier 2022 sur eduscol et sur le site du CLEMI.

Une webradio, quel financement ?

La subvention de l'État représentera au maximum 80 % de la dépense et sera plafonnée à 700 euros par collège, au bénéfice de la collectivité compétente pour l'équipement de l'établissement. La subvention de l'État servira à tout ou partie du financement des équipements pour la webradio permettant la captation du son, le montage et l'éditorialisation pour couvrir les situations d'enregistrement et de diffusion d'émissions de radio en direct avec à minima :

- Table de mixage audio pour la production de Podcast
- Microphones, casques et enceintes pour le retour en salle
- Enregistreur numérique pour les reportages extérieurs

La Ville de Paris en lien avec l'académie définira le kit webradio le plus adapté pour un coût avoisinant 1 000 €.

Une webradio, quelles conditions d'éligibilité ?

- Les projets résultent d'un partenariat entre l'académie, le collège, la collectivité territoriale et le parrain ;
- Les projets pédagogiques reposent sur le volontariat des équipes qui s'engagent – avec le soutien de l'académie pour la formation et de la Ville de Paris pour l'équipement – à mettre en œuvre les innovations pédagogiques proposées ;
- Les projets concernent la mise en place d'une webradio au sein de collège non équipé (ne disposant pas déjà de webradio).

Une webradio, comment candidater ?

Les collèges volontaires doivent transmettre leur candidature à :

ce.dane@ac-paris.fr **avant le 21 juin**

Pour candidater nous vous invitons à décrire votre projet en renseignant les 6 champs suivants :

<i>UAI du collège</i>	<i>Nom du collège</i>	<i>Contact de l'équipe de direction</i>	<i>Description du projet pédagogique webradio</i>	<i>Liste des enseignants concernés</i>	<i>Le parrain</i>

Vos interlocuteurs privilégiés :

- DAN adjoint : Vincent CHABENAT | vincent.chabenat@ac-paris.fr pour le dossier de candidature
- Coordinatrice CLEMI : Elena PAVEL | elena.pavel@ac-paris.fr pour le parrain

Le directeur de l'académie

Antoine DESTRÉS